

Communiqué de presse

28 mai 2024

Renforcement de l'alimentation électrique de la Corse

La liaison SACOI (Sardaigne-Corse-Italie) est une ligne à courant continu construite dans les années 1960 pour permettre l'évacuation de la production électrique de la Sardaigne vers le continent, en alimentant la Corse. La CRE et son homologue italien l'ARERA se sont mobilisées pour renouveler cette liaison utile à la sécurité d'approvisionnement de la Corse, tout en augmentant sa puissance.

Depuis 1986 et la réalisation d'une station de conversion à Lucciana, la Corse dispose d'une capacité de soutirage de 50 MW à partir de cette liaison, permettant ainsi d'approvisionner le réseau électrique corse. Les éléments constitutifs de la liaison SACOI, et notamment les composants de la station de conversion située en Corse, arrivant à la fin de leur durée de vie technique, EDF et Terna (gestionnaire de réseau italien) se sont associés pour développer le projet SACOI 3.

Ce projet consiste à remplacer l'ensemble des câbles et les trois stations de conversion de la liaison actuelle, et d'en augmenter la puissance. Ainsi, la capacité de soutirage de la Corse à la station de Lucciana augmentera de 50 à 100 MW, et jusqu'à 150 MW en cas d'indisponibilité de la liaison SARCO, entre la Sardaigne et la Corse lors de la mise en service de SACOI 3 en 2029.

Dans ce contexte, la CRE et l'ARERA se sont mobilisés pour :

- Accompagner les opérateurs, EDF et Terna, dans le processus de contractualisation avec le principal fournisseur ;
- Déterminer le niveau adéquat de participation de la France aux investissements italiens réalisés au bénéfice des deux pays ;
- Poser les bases de principes d'utilisation de la liaison SACOI 3.

En parallèle, les opérateurs ont déterminé les conditions de construction et d'exploitation de la liaison qu'ils ont inscrites dans un accord de coopération.

Tout au long de ce processus, la CRE a accompagné EDF en précisant le cadre de régulation applicable à SACOI au travers notamment de cinq délibérations prises en 2019 et en 2023. Le projet SACOI 3 s'inscrit dans les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de la Corse adoptée en 2015, modifiée par révision simplifiée en 2023, et permettra d'améliorer l'équilibre offre – demande du territoire.

Contacts presse : presse@cre.fr

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals.

Suivez-nous !